



Paris, le 1er juin 2006

## COMMUNIQUÉ

### L'INTERCOMMUNALITÉ DES VILLES MOYENNES A SON OBSERVATOIRE LA FMVM PRÉSENTE LES PREMIERS RÉSULTATS ET FAIT DES PROPOSITIONS

Les maires des villes moyennes et les présidents de communautés, réunis ce matin en Assemblée générale, ont pris connaissance des premiers résultats de **L'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes**.

La FMVM a installé en 2006 cet Observatoire (1) qui présente l'originalité d'être le premier à porter sur les groupements des villes moyennes centre, c'est-à-dire sur l'intercommunalité qui maille le territoire de façon homogène et dont la caractéristique principale est de mobiliser les énergies urbaines et rurales. L'analyse du phénomène intercommunal noué autour des villes centre françaises de 20 000 à 100 000 habitants constitue d'ailleurs un enjeu majeur de compréhension de la recomposition, forte depuis la loi du 12 juillet 1999, du territoire administratif français.

L'étude qui fait la synthèse des données de L'Observatoire a été publiée ce jour. Elle dresse le portrait des 130 intercommunalités (2) des villes moyennes membres de la FMVM et présente leurs principaux éléments de situation. Elle fait l'analyse des ressources fiscales de ces EPCI, des villes centre et des autres communes membres. Potentiel fiscal, effort fiscal et intégration fiscale sont également étudiés. Pour finir le document porte un éclairage sur les dotations attribuées par l'État à ces EPCI.

Les membres de la FMVM ont pris acte du **quasi-achèvement de la carte intercommunale des villes moyennes** qui sont à 95% engagées dans un groupement à fiscalité propre. « *L'intercommunalité est devenue un élément-clé du développement des villes moyennes* » ont déclaré les élus. À travers son essor se développe en effet « *une véritable stratégie d'agglomération, de bassin de vie, qui permet d'impulser et de renouveler le développement local, de rationaliser l'exercice des compétences, de développer les services rendus aux habitants...* »

#### Principaux enseignements tirés de l'analyse des données issues de **L'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes** :

- La communauté d'agglomération (CA) est la forme quasi exclusive des EPCI dont la ville centre dépasse 40 000 habitants (87% de ces villes sont dans une CA). Les CC à taxe professionnelle unique (TPU) ont toutes une ville centre de moins de 40 000 habitants. En revanche, près du quart des CC à fiscalité additionnelle (FA) comptent une ville moyenne de plus de 40 000 habitants.

2005	Nombre d'EPCI	Pourcentage
CA	79	60,8%
CCTPU	1	0,8%
CCTPU Bonif	25	19,2%
CUTPU	2	1,5%
SAN	2	1,5%
Sous total TPU	109	83,8%
CCFA	19	14,6%
CUFA	2	1,5%
Sous total Fiscalité additionnelle	21	16,2%
TOTAL	130	100%

- Le système de la taxe professionnelle unique (TPU) est largement dominant dans les intercommunalités des villes moyennes (84% d'entre eux).

- L'effort fiscal atteint un niveau moyen de 1.38, avec une relative homogénéité dans les 130 territoires étudiés. En revanche, on observe que les villes centre ont un effort fiscal supérieur de 24% en moyenne à celui de leur périphérie, l'écart le plus marqué étant observé dans les CC à TPU.
- Le niveau moyen d'intégration fiscale corrigé se fixe à 24,51%. Le CIF moyen a crû de 38% entre 2002 et 2005, témoignant d'un transfert de compétences accru. Le développement du niveau d'intégration fiscale s'observe dans toutes les catégories de communautés. Il ressort cependant que les groupements à TPU sont, en moyenne, dotés d'une intégration fiscale plus forte que ceux soumis à la fiscalité additionnelle.
- Les potentiels fiscaux TP sont globalement homogènes entre les différentes catégories de groupements. Les plus fortes discriminations sont d'ordre géographique.
- Les 130 groupements étudiés ont obtenu, en 2005, une dotation d'intercommunalité moyenne de 39 €, représentant une enveloppe totale répartie à leur profit de 387,3 millions d'euros (NB : sur plus de 2 milliards d'euros répartis nationalement). On observe que le volume de dotations attribué aux CC à TPU est très inférieur à la moyenne nationale de la catégorie (22% de moins). Il en va de même s'agissant des CC à FA (30% de moins).

À l'issue de la présentation des premiers résultats de *L'Observatoire de l'intercommunalité des villes moyennes*, les maires des villes moyennes et présidents de communautés ont souhaité la mise en œuvre des évolutions suivantes :

#### Proposition d'évolution n° 1

Le **transfert des équipements** pose encore et toujours la question des charges de centralité. L'évaluation du transfert nécessite **des assouplissements dans les méthodes d'évaluation en vue de mieux répartir la charge sur toutes les communes.**

La **dotation de solidarité communautaire (DSC) ne doit pas être bloquée en cas de fiscalité mixte.** Cette évolution est indispensable, en accompagnement du point précédent, et plus généralement pour permettre de vrais choix de mutualisation aux intercommunalités.

#### Proposition d'évolution n° 2

Il convient **d'autoriser la création d'une communauté d'agglomération dès lors que la ville centre compte plus de 15 000 habitants, et que la population du groupement représente plus de 10% de la population départementale.**

#### Proposition d'évolution n° 3

Afin de remédier à la situation discriminée des **communautés de communes à TPU ayant des compétences étendues, il faut que ces groupements bénéficient d'une bonification de DGF plus substantielle que celle qui leur est attribuée à ce jour**, dès lors que la ville centre de ces EPCI compte plus de 15 000 habitants et que l'EPCI regroupe plus de 10% de la population du département. En effet, le montant moyen de DGF par habitant attribuée à ces CC à TPU est pratiquement de moitié (45%) inférieur à celui attribué aux communautés d'agglomération.

#### Proposition d'évolution n° 4

Le **déplafonnement du versement transport** s'avère une nécessité, spécialement pour les communautés d'agglomération qui n'atteignent pas le seuil des 100 000 habitants et qui sont particulièrement pénalisées. Ce qui, par conséquent, nuit au développement des transports collectifs dans les agglomérations de taille moyenne.

(1) Dexia-Crédit Local a apporté son soutien à la FMVM pour la création de cet Observatoire dont la réalisation a été confiée à Ressources Consultants Finances

(2) L'échantillon observé comprend 130 EPCI répartis comme suit : 79 communautés d'agglomération, 45 communautés de communes (dont 26 à TPU), 4 communautés urbaines et 2 SAN. Ces territoires associent 1 982 communes et près de 9,7 millions d'habitants.

#### **La FMVM**

**Association créée en 1988, présidée par Bruno Bourg-Broc, député-maire de Châlons-en-Champagne, la Fédération des Maires des Villes Moyennes (FMVM) regroupe les maires des villes centre dont la population est comprise entre 100 000 et 20 000 habitants ainsi que les présidents des intercommunalités à fiscalité propre qui intègrent une ville moyenne.**

**La FMVM identifie et étudie les spécificités des villes moyennes et de leurs agglomérations, pôles d'équilibre entre les métropoles régionales et les territoires ruraux. Les villes moyennes et leurs intercommunalités sont des lieux de convergences et de mobilisation des énergies urbaines et rurales, où la qualité de vie constitue un facteur fort d'attractivité.**

**Organe de réflexion et de conseil, elle est une force de proposition pour la défense et la reconnaissance des villes moyennes et de leurs intercommunalités. Paritaire dans ses instances de décision, la FMVM compte aujourd'hui 168 adhérents.**

**Contacts : Nicole Gibourdel, déléguée générale • Sophie Dortes, chargée d'études • Tél : 01 45 44 99 61**